

# Réforme des retraites : la CFE-CGC précise son opposition



**Lors de la réunion d'échanges organisée au ministère du Travail, la CFE-CGC a étayé son opposition à une réforme brutale du système de retraite français du secteur privé.**

Dialogue de sourds, mais dialogue quand même au ministère du Travail, lundi 19 septembre, lors de la réunion organisée par Oliver Dussopt sur la réforme du système de retraite voulue par l'exécutif. Si le ministre souhaitait recueillir un consensus des organisations syndicales et patronales sur l'analyse du rapport du Conseil d'orientation des retraites (COR) paru en septembre 2022, le moins qu'on puisse dire est qu'il ne l'a pas obtenu. « *Le tour de table a démontré que ce consensus était très loin d'être atteint, c'est un euphémisme !* », constate Gérard Mardiné, secrétaire général de la Confédération CFE-CGC, présent, rue de Grenelle, aux côtés de François Hommeril, président confédéral.

## **Il n'y a pas de dynamique non contrôlée des dépenses de retraites**

L'essentiel de l'argumentaire de la CFE-CGC tient en effet en une phrase du rapport du COR : « *Les résultats de ce rapport ne valident pas le bien-fondé des discours qui mettent en avant l'idée d'une dynamique non contrôlée des dépenses de retraite.* »

Autrement dit, il n'y a pas de « *bien-fondé* » de cette réforme voulue par l'exécutif, notamment parce que certaines des hypothèses utilisées par le COR pour ses projections ont des limites importantes qui entraînent des conclusions trop pessimistes. Un seul exemple : l'actualisation des données démographiques. « *La variante centrale de projection du rapport de l'Insee de fin 2021, intégrée dans les hypothèses du COR, n'est pas réaliste* », relève la CFE-CGC.

## **La CFE-CGC juge les hypothèses du COR irréalistes**

L'espérance de vie ne progresse plus depuis 10 ans et l'état actuel et le déficit d'actions portant sur les facteurs susceptibles de la rallonger (état du système hospitalier, niveau de pollution environnementale, conditions de travail) « *rendent irréalistes la projection retenue* », objecte la CFE-CGC. L'hypothèse de baisse du chiffre de fécondité retenue par le COR « *suscite beaucoup d'interrogations : cela revient à considérer que ne seront jamais menées de politiques volontaristes pour donner confiance en l'avenir aux jeunes générations* », conteste Gérard Mardiné.

François Hommeril a, de son côté, pointé un certain nombre de conséquences délétères de la réforme si elle s'appliquait. A commencer par le fait qu'elle pénaliserait nombre de femmes mères de famille en activité qui, dans le système actuel, peuvent prétendre à une pension de retraite complète à 62 ans ou 63 ans. « *Demain, nombre d'entre elles devront attendre 65 ans alors qu'elles ne le souhaitent pas. Pour la CFE-CGC cette injustice augmentée est inacceptable* », s'insurge le président confédéral.

## **Les salariés du privé ne doivent pas payer l'incurie de l'État**

Il est par ailleurs monté au créneau sur l'épineux sujet de la gestion de la fonction publique et de ses conséquences sur la retraite de ses salariés. Pour la CFE-CGC, c'est le manque de considération des gouvernements successifs pour les agents de la fonction publique, et en particulier la non-augmentation du point d'indice pendant des années, qui génèrent un sous-

financement des retraites des fonctionnaires. *« Il faut mettre fin à ce renoncement de l'État employeur et nous nous opposons à ce que ce soient les salariés et les retraités du secteur privé qui fassent les frais des erreurs de gestion de l'État »*, a argumenté François Hommeril.

Quant à la cuisine politique du gouvernement, l'ensemble des organisations syndicales a indiqué son opposition à tout passage en force de la réforme dans le projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) ou par le biais de l'article 49-3. Une arme législative qu'Olivier Dussopt a semblé ne pas écarter quand il a dit aux partenaires sociaux que son utilisation *« ne portait pas atteinte à la démocratie »*. La CFE-CGC considère, au contraire, que sur un sujet d'une telle importance sociétale et financière pour les Français, l'absence de vote de la représentation nationale constituerait un déni démocratique.

**Gilles Lockhart**